

Interpellation de Christine Defraigne, Conseiller communal du groupe MR, au Conseil
Communal du 24 octobre 2011
et relative au positionnement de Liège dans le cadre des nouvelles compétences de la
Wallonie suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat

Monsieur le Bourgmestre,

Les accords institutionnels sur la future réforme de l'Etat viennent d'être bouclés.

Avec ceux-ci, de multiples compétences sont transférées de l'Etat fédéral aux Régions et aux Communautés.

C'est ainsi que seront notamment transférés : tout ce qui concerne l'emploi à l'exception du chômage (il s'agit donc du marché du travail, des plans Emploi, de l'Onem, des ALE, de la politique des stages et des interruptions de carrière et des primes de remise au travail) ; les soins de santé pour ce qui concerne les éléments de prévention et d'aide aux personnes (maisons de repos, infrastructures hospitalières, aides aux personnes handicapées) ; le Fonds de sécurité routière ; la politique scientifique ; les allocations familiales ; la politique économique et industrielle ; la politique des grandes Villes ; certaines compétences en matière de Justice et les « maisons de justice ».

Des compétences vont donc être transférées, en pratique cela induit certainement que les agents et les bureaux vont être amenés à déménager.

Monsieur le Bourgmestre, il importe que Liège se positionne très rapidement car d'autres Villes comme Namur et Charleroi ont déjà annoncé qu'elles étaient prêtes.

Monsieur le Bourgmestre,

- ✓ La Ville de Liège est-elle prête à faire des efforts, je pense par exemple en termes de surfaces de bureaux, afin d'accueillir ces agents et ces bureaux ?
- ✓ La Ville serait-elle prête à offrir des espaces de bureaux ou à faire des efforts de quelque nature que ce soit dans ce but ?
- ✓ Comment, concrètement, allez-vous gérer cette situation ?

Je vous remercie.

Christine Defraigne